

PROGRAMME de FORMATION

Intitulé de l'action	CERTIPHYTO OPÉRATEUR renouvellement Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques Opérateur « Renouvellement »
Présentation générale	Dans le cadre du plan ECOPHYTO, la mise en place du dispositif Certiphyto implique la formation, la certification progressive et le maintien à niveau de tous les acteurs professionnels de la filière phytosanitaire.
Public concerné, prérequis, nombre	Public concerné : Personnels des collectivités territoriales, salariés de structures utilisatrices de produits phytosanitaires dans le cadre ou non de prestation de service (utilisation sous la responsabilité d'un CI Décideur. Zone géographique : Région Auvergne Rhône Alpes. Prérequis : Être titulaire d'un certiphyto (opérateur en travaux et services, applicateur opérationnel en collectivité territoriale) en cours de validité (minimum 3 mois). Nombre de participants : Entre 7 et 16 personnes.
Accessibilité aux personnes handicapées	Accompagnement individualisé des apprenants en situation de handicap. Un référént interne dans l'établissement. Tous les locaux accessibles aux PMR.
Catégorie d'action	Catégorie de l'action concourant au développement des compétences : action de formation (au sens de l'article L.6313-1 du code du travail). Registre spécifique : RS5653
Objectifs	Être capable de réaliser des traitements phytosanitaires au sein d'une entreprise réalisant ou pas des prestations de service dans le respect du contexte règlementaire. Être capable d'évaluer les risques et de réaliser un traitement dans le respect des règles d'hygiène pour soi et pour les tierces personnes. Être capable de développer une approche globale des problématiques phytosanitaires et d'adventices dans un contexte de réduction des usages. Être capable de raisonner une stratégie alternative en désherbage et protection biologique intégrée (PBI)

9.6/10

Satisfaction 2025

PROGRAMME de FORMATION

<p>Compétences / Capacités professionnelles visées</p>	<p>Décision : évaluer les conditions de réalisation d'un traitement avant l'intervention Application : réaliser un traitement phytosanitaire conforme dans le cadre d'une prestation de service en Jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI) Protection des personnes : réaliser une application phytosanitaire dans une stratégie de prévention des risques pour la santé de l'applicateur et des tiers Stratégies de contournements : mobiliser une ou des solutions de substitution aux traitements phytosanitaires classiques</p>
<p>Durée & Dates</p>	<p>7 heures (1 jour) Horaires : 8h30 – 12h / 13h – 16h30 Dates de réalisation : Nous consulter – Programmation à la demande possible sous réserve d'un groupe suffisant</p>
<p>Lieu</p>	<p>MFR de l'Ouest Lyonnais 32b, Chemin de la Brossonnière 69280 SAINTE CONSORCE</p>

PROGRAMME de FORMATION

<p>Contenu</p> <p>Et</p> <p>Méthodes</p>	<p>Séance n°1 : Réglementation et sécurité environnementale Durée : 2 heures Objectifs pédagogiques de la séquence : Être capable d'encadrer et de réaliser une application phytosanitaire raisonnée dans le contexte réglementaire et environnemental actuel (rappel et actualisation) Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet réglementation : Contexte réglementaire et contraintes inhérentes • Définitions et points clés : Produits de Protection des Plantes, AMM, Ephy.anses.fr, stockage, transport, responsabilités • Volet environnement : Impact des Produits de Protection des Plantes, situations d'exposition et stratégies de prévention des risques <p>Méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation (diaporama) • Documents de synthèse • Échanges et débats • QCM collectif de vérification des connaissances (10 questions) + correction en groupe <p>Séance n°2 : Santé, sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public Durée : 3 heures Objectifs pédagogiques de la séquence : Être capable d'évaluer les risques et de faire réaliser ou réaliser soi-même un traitement dans le respect des règles d'hygiène pour soi et pour les tierces personnes (rappel et actualisation) Contenus : Le danger des PPhyt, les voies de pénétration, le devenir des produits dans l'organisme, l'intoxication aiguë et l'intoxication chronique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facteurs favorisant et aggravant la pénétration • Conditions et précautions d'emploi des PPP pour limiter les contaminations des opérateurs. Utilisation des EPI adaptés. • Contamination : symptômes • Gestion des intoxications et des accidents • Signalement auprès de Phyt'attitude <p>Méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation (diaporama) • Documents de synthèse • Échanges et débats • QCM collectif de vérification des connaissances (10 questions) + correction <p>Séance n°3 : Réduction de l'usage, méthodes alternatives</p>
---	---

PROGRAMME de FORMATION

Durée : 2 heures

Objectifs pédagogiques de la séquence : Être capable de développer une approche globale des problématiques phytosanitaires et d'adventices dans un contexte de réduction des usages. Être capable de raisonner une stratégie alternative en désherbage et protection biologique intégrée (rappel et actualisation)

Contenus :

- Présentation des solutions alternatives en JEVI en désherbage et problématique phytosanitaires (PBI)
- Notion de tolérance (décision d'intervention)
- QCM collectif de vérification des connaissances (10 questions) + correction

Méthodes :

- Présentation diaporama et vidéo
- Documents de synthèse
- Échanges et débats



MFR de l'ouest lyonnais
Formations par alternance dans les métiers du paysage

4^{ème} et 3^{ème} d'orientation

CAPa Jardinier Paysagiste

BAC PRO Aménagements Paysagers

CS Arboriste Grimpeur



32 b Chemin de la Brossonnière • 69280 SAINTE CONSORCE • 04 78 19 80 50 • mfr.ste-consorce@mfr.asso.fr
www.mfr-sainte-consorce.fr



PROGRAMME de FORMATION

Responsable de l'action	REVOLLAT Lionel au : 04 78 19 80 54 Responsable Pôle Formation Continue VALLIER Cécile au : 04 78 19 80 54 Responsable administratif Pôle Formation Continue
Formateurs, Animateurs et intervenants	REVOLLAT Lionel Formateur Technique à la MFR de l'Ouest Lyonnais (Diplôme Niveau II : Licence Pro Aménagement urbanisme option péri urbain). Habilité DRAAF
Suivi de l'action	Émargements par les stagiaires et le formateur
Évaluation des acquis	Non applicable
Sanction de l'action de formation	Délivrance d'une attestation de formation (qui sera à joindre lors des démarches en ligne sur le site https://www.service-public.fr/)
Évaluation de l'action	Évaluation Initiale de la Formation par le Stagiaire Évaluation Différée de la Formation par le Prescripteur Évaluation Différée de la Formation par le Stagiaire
Coût par participant	20€/heure/personne (Possibilités de financement à étudier) Tarif de groupe intra : nous consulter